

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240410-D202436-DE
Reçu le 12/04/2024

délibération :
D_2024_3_6

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 10 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 28 Mars 2024

Présents : 17

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 17

**Objet : Budget annexe Régie
Transport : Affectation du
Résultat 2023**

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Marion MAUREL

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 qui fait apparaître :

Reports 2022 :	
Excédent reporté de la section Investissement	19 581.08 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement	9 448.59 €
Solde d'exécution 2023 :	
Excédent (001) de la section Investissement	1 085.00 €
Déficit (002) de la section Fonctionnement	- 1 164.81 €
Reste à réaliser :	
En dépenses	0 €
En recettes	0 €
Besoin net de la section Investissement :	
	0 €

et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent d'Investissement cumulé reporté (R001) : 20 666.08 €

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 8 283.78 €

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 10/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 12/04/2024

